

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1410

présenté par
M. Mathiasin

ARTICLE 21

I. – À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« en famille »

les mots :

« dans la famille ».

II. –En conséquence, à l’alinéa 12, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Il ne s’agit pas de faire l’école « en famille », en groupe, mais bien que l’instruction soit donnée « dans la famille », c’est à dire en son sein, comme le dispose d’ailleurs l’alinéa 3 du même article.